

Sortir du cumul sans attendre la loi

C'est durant la campagne électorale de 2008 que le sujet « cumul des mandats » m'est apparu comme étant une erreur politique persistante. Dès la première réunion, le petit groupe qui préparait la liste *Ensemble pour Crolles* est tombé d'accord : il y a ici deux problèmes démocratiques à corriger, d'abord l'absence de pluralisme (pas d'élus minoritaires parmi les adjoints et les délégués à la communauté de commune), ensuite le cumul des mandats.

Quand, en privé, on demande ce qui pourrait aller mieux à Crolles à des gens qui s'intéressent un peu à la politique, et qui connaissent de près les édiles locaux, le cumul des mandats ne tarde pas à surgir comme un serpent de mer que chacun connaît, sans trop savoir ce qu'il faut en penser : le craindre ou l'ignorer, s'y résigner ou s'en indigner.

Assez vite, j'ai constaté que tout le monde était d'accord sur le fond : le cumul des mandats est mauvais pour la démocratie. Le rapport Balladur (octobre 2007), en préparation à la réforme constitutionnelle, acheva de me convaincre que le sujet est clos ... en théorie !

Je n'attends pas que les cumulards renoncent d'eux mêmes à leurs mandats. Ils sont dans une logique professionnelle, avec une motivation de fer et souvent un esprit de compétition, toujours plus haut. Comme des milliers de cadres, de dirigeants d'entreprise ou d'association, de hauts fonctionnaires, de commerçants ... ils mènent leur carrière, travaillent jour et nuit, pour convaincre, faire passer leurs projets, gagner plus et élargir leur champ d'action, leur pouvoir, leur part de marché etc, en cohérence avec leur vision d'une vie réussie. Ils font leur choix. Peut-être est-ce utile à la société dans certaines circonstances.

Certes, vu la complexité des dossiers à traiter dans une mairie ou une communauté de communes, nous avons besoin de professionnels de la politique.

Mais, globalement, il y a consensus : le cumul est défavorable à l'intérêt général.

Il faut donc réguler le cumul des mandats. En absence de loi, la responsabilité de cette régulation appartient à ceux qui en ont le pouvoir réel, c'est-à-dire qui peuvent assez facilement, par exemple via une prise de parole publique, faire bouger les lignes, voire changer la situation.

Pour moi, un mystère demeure : pourquoi les conseillers municipaux et les adjoints de la majorité, bénévoles, dévoués et de bonne foi dans leur engagement démocratique, encouragent-ils le cumul des mandats par leur vote au conseil municipal ou à la communauté de communes ?

Si la question leur était posée par référendum, les conseillers et les adjoints de la majorité voteraient à l'unanimité ou avec une majorité écrasante la suppression du cumul des mandats ! Comment se fait-il, alors, qu'aucun d'eux ne dise publiquement qu'un autre maire est possible pour Crolles, que le cumul des mandats n'est pas une fatalité, que Crolles et le Grésivaudan ne sont pas condamnés à appliquer cette mauvaise pratique française ?

En proposant au conseil municipal, en octobre et novembre 2008, que le Grésivaudan, dans son règlement intérieur, s'interdise de choisir un président cumulard, j'ai obtenu quelques réponses sur ce paradoxe du cumul honnis et pourtant admis. Voilà les réponses, traduites aussi fidèlement que possible :

- *sur le fond, je suis d'accord, comme d'ailleurs mon parti politique l'a souvent exprimé*
- *s'il s'agit d'une attaque personnelle, ce n'est pas acceptable. Si c'est une question de principe, ce n'est pas possible.*
- *ce n'est vraiment pas gentil d'attaquer quelqu'un qui se dévoue autant pour la collectivité.*
- *si les autres le font, pourquoi pas nous ?*
- *pourquoi pénaliser une seule personne ? Il faut une loi.*
- *ce qui n'est pas bon, ce n'est pas le cumul des mandats, c'est plutôt le cumul dans le temps.*
- *patience, personne n'est éternel. Avec le temps, tout évolue.*

Voici ma réaction à ces réponses – pour poursuivre sereinement un débat qui était relativement tendu au conseil municipal.

Au premier abord, la plupart des conseillers qui se sont exprimés ont privilégié la dimension personnelle (épargner François Brottes), alors que dans le texte qui leur était proposé, ils étaient interpellés d'abord sur le plan collectif (le Grésivaudan). Dire que ma proposition était une attaque personnelle relevait du procès d'intention et, surtout, revenait à interdire le débat dans une situation concrète.

Les conseillers n'ont pas donné leur opinion sur l'utilité ou non, pour la collectivité, du cumul des mandats par François Brottes. Cette question reste donc entière. Aucune règle n'est absolue. On peut imaginer qu'il y ait consensus sur un principe général et conclure que, du fait de la situation dans la vallée, ce principe ne doit pas s'appliquer ici. Ce n'est pas la réponse qui m'a été faite.

A juste titre, les conseillers n'ont pas osé avancer l'idée de l'homme providentiel (« *il n'y a personne d'autre qui pourrait être maire ici !* »), idée qui n'est vraiment pas dans notre philosophie républicaine. Pour ma part, je vois au moins deux adjointes et un conseiller de la majorité municipale qui sont immédiatement en capacité de devenir maire car ils en ont les qualités requises : les compétences générales, l'expérience, le sens du collectif, la connaissance des dossiers locaux, la reconnaissance par leurs pairs. C'est un point fort de la commune : nous ne manquons pas de personnalités de talents !

Dans ce contexte, comment expliquer le désintérêt visible des conseillers pour cette question du cumul ? En attendant leurs réponses, voici mon hypothèse. Il y a deux raisons principales :

- d'abord et surtout, les conseillers privilégient l'esprit de groupe, la solidarité avec celui qui les a fait élire. L'esprit de corps n'est pas loin, mais, la politique étant une affaire collective, on peut comprendre cette approche ;
- ensuite, les conseillers n'ont tout simplement pas envie de se coltiner un sujet susceptible de générer des tensions. Chacun se dit qu'il a assez à faire avec son domaine spécifique et ses soucis ...

En conclusion : L'idéal serait de garder ensemble et en cohérence deux approches complémentaires, à savoir d'un côté la solidarité collective (communautaire, de groupe, de promotion, de clan ... les termes ne manquent pas pour désigner le collectif auquel on adhère), de l'autre l'initiative et la responsabilité individuelles.

Mais il y a des circonstances et des sujets où il faut choisir. Que l'on regarde l'Histoire avec un H ou la vie quotidienne d'une société, il me semble que les avancées se font lorsque des individus prennent des initiatives utiles à l'intérêt général, indépendamment du point de vue dominant dans leurs groupes d'appartenance.

C'est pourquoi, je persiste à penser que la question du cumul des mandats relève bien sûr du législateur, mais aussi, surtout et d'abord du choix individuel des élus « de base ».

Francis Odier
4 septembre 2009

P.S. :

La question de la responsabilité individuelle vis-à-vis du cumul des mandats se pose en des termes similaires pour les délégués à la communauté de communes. La réflexion peut aussi être élargie aux conseillers généraux qui ont choisi un député pour être président du conseil général.

Pour mémoire : dans une élection municipale, les électeurs choisissent une liste, et non le maire qui est élu au suffrage indirect. Dès lors, le respect du scrutin exige que le maire appartienne à la liste majoritaire, mais n'oblige en rien à ce que, durant tout le mandat, le maire soit l'ancienne tête de liste.

La « sortie du cumul » est une affaire collective. Les désagréments individuels qui en résultent doivent être identifiés, minimisés ou compensés. C'est pourquoi, j'avais proposé de n'appliquer la mesure qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, ce qui donne un préavis dont beaucoup de salariés rêveraient ! On pourrait aussi décider que le passage à la situation de non cumul se fasse à rémunération constante car il n'est pas sain que les questions de bonne gouvernance soient polluées par des préoccupations financières, souvent non dites.